

DÉCISION MUNICIPALE
ST 036-2026

**Objet : Fonds européen de développement régional (FEDER) – exercice 2026
demande de subvention pour la désimperméabilisation et végétalisation des cours de la
maternelle Lassagne, et des cours, parvis et dépose-minutes du groupe scolaire Cartier**

Le Maire de la Ville de Brignais

Vu les articles L-2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2026, portant délégation de certaines attributions
du conseil municipal au Maire

Considérant que la commune de BRIGNAIS souhaite solliciter une participation financière pour
l'opération suivante : **désimperméabilisation et végétalisation des cours de la maternelle Lassagne,
et des cours, parvis et dépose-minutes du groupe scolaire Cartier**

Considérant que ce dossier correspond aux critères pré-établis par le FEDER

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter le FEDER pour une aide financière pour le projet suivant :

**désimperméabilisation et végétalisation des cours de la maternelle Lassagne, et des cours, parvis
et dépose-minutes du groupe scolaire Cartier**

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite demande et convention ultérieure ainsi que
tous documents liés à ce dossier.

Article 3 : en cas d'attribution de subvention du FEDER, la somme sera affectée au chapitre 13 –
subventions d'investissements

Article 4 : le présent acte sera inscrit au recueil des actes administratifs de la commune de Brignais et
copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Rhône

Article 5 : la Directrice Générale des Services est chargée d'exécuter la présente décision

Fait à BRIGNAIS, le 11 juin 2026

Le Maire
Serge BÉRARD

